

| | | |
|---|---|--|
| Nombre de membres au Conseil Métropolitain : 101 titulaires – 42 suppléants | Conseillers en fonction : 101 titulaires – 42 suppléants | Conseillers présents : 67 Dont suppléant(s) : 2 Pouvoirs : 16 Absent(s) excusé(s) : 27 Absent(s) : 9 |
|---|---|--|

Date de convocation : 2 juillet 2025

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL METROPOLITAIN

Séance du Mardi 8 juillet 2025,

Sous la présidence de Monsieur François GROSDIDIER, Président de Metz Métropole, Maire de Metz, Membre Honoraire du Parlement.

Secrétaire de séance : Sylvie GOUSTIAUX.

Point n° 2025-07-08-CM-5 :

Synthèse des travaux réalisés par la Commission Consultative des Services Publics Locaux sur l'année 2024.

Rapporteur : Madame Frédérique LOGIN

Le Conseil,
Les Commissions entendues,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L. 1413-1,
VU le Code de la Commande Publique,
VU la synthèse des travaux de la Commission Consultative des Services Publics Locaux ci-annexée,
CONSIDERANT les travaux réalisés par la Commission Consultative des Services Publics Locaux sur l'année 2024,

PREND ACTE de la présentation des travaux réalisés par la Commission Consultative des Services Publics Locaux sur l'année 2024.

Metz, le 9 juillet 2025

La Secrétaire de séance


Sylvie GOUSTIAUX
Directrice Générale Adjointe



Pour extrait conforme
Pour le Président et par délégation
La Secrétaire Générale


Marjorie MAFFERT-PELLAT

TRAVAUX REALISES PAR LA COMMISSION CONSULTATIVE DES SERVICES PUBLICS LOCAUX SUR L'ANNEE 2024

Sur la période 2024 la Commission Consultative des Services Publics Locaux s'est réunie à 4 reprises.

Ont été examinés à ces occasions les points suivants :

1. Rapports annuels des délégataires et rapports sur le prix et la qualité des services publics

Rapports annuels des délégataires :

- Exploitation du crématorium
- Développement et exploitation du parc des expositions de Metz Métropole
- Congrès
- Exploitation du Centre des Congrès de Metz Métropole
- Exploitation de services de transport public urbain et de transport de personnes à mobilité réduite
- Exploitation des parkings (Esplanade-Arsenal, Comédie, Maud'hui, Saint Thiebault, Cathédrale, Mazelle, Paixhans, Gare-Pompidou, Charles de Gaulle)
- Exploitation d'un service public de transport et de distribution de chaleur (« Metz Cité »)
- Exploitation d'un service public de production et de distribution de chaleur (« Metz Est »)
- Développement et exploitation du réseau de distribution d'électricité et fourniture d'énergie électrique aux tarifs réglementés
- Distribution publique de gaz naturel
- Réseau numérique

Rapports sur le prix et la qualité des services publics

- Prévention et gestion des déchets ménagers et assimilés
- Assainissement
- Eau potable

2. Avis sur le choix du mode de gestion de certains services publics

La Commission Consultative des Services Publics Locaux est saisie conformément aux dispositions de l'article L. 1411-4 du Code Général des Collectivités Territoriales imposant un avis préalable de cette instance avant toute procédure de délégation de service public.

La Commission Consultative des Services Publics Locaux a donc été saisie pour avis sur les projets suivants :

2.1 Choix du mode de gestion pour l'exploitation des parkings Comédie-Théâtre, Gare Charles de Gaulles, Coislin, Maud'Huy, Messageries, Belvédère et St Joseph

Le 26 novembre 2024, la Commission a émis un favorable à l'exploitation du service sous forme de délégation de service public, confié à une société publique locale, regroupant l'ensemble des parkings en ouvrage de Metz Métropole.

Metz Métropole souhaite poursuivre l'externalisation de l'activité tout en maintenant un contrôle sur cette dernière. Ainsi, l'absence des ressources nécessaires à l'exploitation en régie d'une telle exploitation et la spécialisation exigée écartent la possibilité de mise en régie. Par ailleurs, le volume des investissements indispensables au maintien du service, la prise en charge du risque d'exploitation et l'absence d'intérêt du secteur privé pour un modèle déconnecté de l'intéressement au résultat ne permet pas la mise en œuvre d'un contrat de forme « marché public ».

Le procédé concessif permet ainsi de confier le service à un tiers spécialiste lequel portera le risque d'exploitation, les investissements nécessaires, la maîtrise d'ouvrage des travaux de renouvellement, entretien, maintenance ainsi que la gestion des relations avec les usagers. Le regroupement de l'exploitation de l'ensemble des ouvrages sous un unique contrat favorise en outre une optimisation des coûts et facilite la conduite d'une stratégie de stationnement et de remplissage uniformisée.

Le recours à une Société publique locale sous une relation dite de « quasi régie » augmente le contrôle de la personne publique sur son délégataire tout en maintenant l'externalisation de l'exploitation. Il favorise donc le contrôle fort et la participation active sur la gestion du service que souhaite conserver Metz Métropole.

2.2 Choix du mode de gestion de l'exploitation du Centre des Congrès

L'exploitation du Centre des Congrès Robert Schuman assurée par la société GL Events arrive à échéance en fin d'année 2025.

La Commission a émis un avis favorable, le 29 février 2024, au renouvellement de l'exploitation du Centre des Congrès sous forme de délégation de service public.

L'exploitation de ce service se caractérise par l'absence d'investissement pris en charge par le

La particularité de l'activité événementielle sur le Centre des Congrès se caractérise par une absence d'investissements lourds et un risque d'exploitation élevé du fait d'une activité fortement soumise à aléas.

En effet, Metz Métropole ne dispose pas du savoir-faire et des moyens permettant d'assurer l'exploitation de ce service. La gestion de cet équipement requiert un professionnalisme du point de l'analyse et de la prise en compte des besoins des usagers, de l'optimisation de la maintenance et du respect de normes. L'ensemble de ces contraintes est ainsi mieux maîtrisé par un secteur privé spécialisé. Par ailleurs, la Métropole ne peut assumer pleinement financièrement les risques liés à l'exploitation de ce service par le biais d'un contrat de type « marché public ».

L'ensemble de ces contraintes pointe le procédé concessif et plus particulièrement l'affermage, en l'absence d'investissements d'importance, comme un modèle pertinent d'exploitation du Centre des Congrès.

2.3 Choix du mode de réseau de chaleur

Le 18 février 2024, la Commission Consultative des Services Publics Locaux a émis un avis favorable au développement et à l'exploitation du réseau de chaleur urbain de Metz Métropole sous la forme d'une délégation de service public. Les anciens contrats « Metz Cité » et « Metz Est » seront regroupés en un seul contrat favorisant ainsi une gestion harmonieuse du service en limitant les complexités juridiques et techniques.

L'exploitation de ce service se caractérise par des investissements importants et une spécialisation poussée dans le domaine énergétique. Ces contraintes font ainsi obstacle à une mise en régie, ou une exploitation sous forme de « marché public », assortie d'un risque d'exploitation important qui pèserait directement sur Metz Métropole.

La délégation de service public permet ainsi à Metz Métropole d'en externaliser l'exploitation, sans pour autant abandonner tout rôle dans l'organisation du service, auprès d'un acteur spécialisé à même d'assurer une gestion pertinente des aléas techniques, économiques et financiers et d'en supporter les investissements.

Résumé de l'acte

057-200039865-20250708-2025-07-CM5-DE

Numéro de l'acte : 2025-07-CM5
Date de décision : mardi 8 juillet 2025
Nature de l'acte : DE
Objet : Synthèse des travaux réalisés par la Commission Consultative des Services Publics Locaux sur l'année 2024
Classification : 5.2 - Fonctionnement des assemblées
Rédacteur : Catherine DELLES
AR reçu le : 10/07/2025
Numéro AR : 057-200039865-20250708-2025-07-CM5-DE
Document principal : 99_DE-5.pdf

Historique :

| | | |
|----------------|--------------------------|------------------|
| 09/07/25 16:09 | En cours de création | |
| 09/07/25 16:10 | En préparation | Catherine DELLES |
| 10/07/25 09:39 | Reçu | Catherine DELLES |
| 10/07/25 09:39 | En cours de transmission | |
| 10/07/25 09:43 | Transmis en Préfecture | |
| 10/07/25 09:49 | Accusé de réception reçu | |